

10377/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 10 juillet 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 10 juillet 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Renouvellement du conseil d'administration du Centre européen pour le
développement de la formation professionnelle (Cedefop) – Adoption**

E 10391

Bruxelles, le 3 juillet 2015
(OR. en)

10377/15

EDUC 219
SOC 429

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. préc.:	11581/1/12 EDUC 226 SOC 597 REV 1
Objet:	Renouvellement du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) - <i>Adoption</i>

1. Le mandat des membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle expirera le 17 septembre 2015.

En vertu de l'article 4 du règlement (CEE) n° 337/75, modifié par le règlement (CE) n° 2051/2004, les membres du conseil d'administration, à l'exception des représentants de la Commission, sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans.

Les gouvernements des États membres, en ce qui concerne les représentants des gouvernements, et la Commission, en ce qui concerne les représentants des organisations des travailleurs et des employeurs, ont adressé au Secrétariat général du Conseil les listes des candidatures.

2. En conséquence, le Comité des Représentants permanents pourrait suggérer au Conseil:
 - d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision figurant en annexe; et
 - de décider d'en publier le texte, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant renouvellement du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et notamment son article 4¹,

vu les listes des candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres pour leur représentants ainsi que par la Commission pour les représentants des travailleurs et des employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 16 juillet 2012² et du 27 novembre 2012³, le Conseil a nommé les membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 18 septembre 2012 au 17 septembre 2015.
- (2) Il y a lieu de nommer les membres du conseil d'administration de ce Centre pour une période de trois ans,

DÉCIDE:

¹ JO L 39 du 13.2.1975, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2051/2004 (JO L 355 du 1.12.2004, p. 1).

² JO C 228 du 31.7.2012, p. 2.

³ JO C 382 du 12.12.2012, p. 7.

Article premier

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 18 septembre 2015 au 17 septembre 2018:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Belgique (système de tour de rôle)	Communauté flamande - M ^{me} Micheline SCHEYS Communauté française - M. Guibert DEBROUX
Bulgarie	M ^{me} Emilia VALCHOVSKA
République tchèque	M ^{me} Marta STARÁ
Danemark	M. Lars MORTENSEN
Allemagne	M. Peter THIELE
Estonie	M ^{me} Rita SIILIVASK
Irlande	M. John McGRATH
Grèce	M. Dimitrios CHASAPIS
Espagne	M ^{me} Soledad IGLESIAS JIMÉNEZ
France	M ^{me} Marianne DE BRUNHOFF
Croatie	M ^{me} Katarina GRGEC
Italie	M ^{me} Marinella COLUCCI
Chypre	M. George PANAYIDES
Lettonie	M ^{me} Inta ŠUSTA
Lituanie	M. Saulius ZYBARTAS
Luxembourg	M. Antonio DE CAROLIS
Hongrie	M. Lázló ODRÓBINA
Malte	Ing. Vince MAIONE
Pays-Bas	M. Peter van IJSSELMUIDEN
Autriche	M. Reinhard NÖBAUER
Pologne	M. Piotr BARTOSIAK
Portugal	M ^{me} Isilda FERNANDEZ
Roumanie	M ^{me} Gabriela CIOBANU
Slovénie	M ^{me} Slavica ČERNOŠA PhD
Slovaquie	M. Juraj VANTUCH
Finlande	M ^{me} Tarja RIIHIMÄKI
Suède	M ^{me} Carina LINDEN
Royaume-Uni	M. Ian PEGG

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Belgique	M. Jan VERCAMST
Bulgarie	M ^{me} Yuliya SIMEONOVA
République tchèque	M. Petr PEČENKA
Danemark	M. Erik SCHMIDT
Allemagne	M. Mario PATUZZI
Estonie	M ^{me} Kaja TOOMSALU
Irlande	M. Frank VAUGHAN
Grèce	M. Andreas STOIMENIDIS
Espagne	M ^{me} Yolanda PONCE SANZ
France	M ^{me} Laurence MARTIN
Croatie	M ^{me} Dijana ŠOBOTA
Italie	M ^{me} Milena MICHELETTI
Chypre	M. Nicos NICOLAOU
Lettonie	M ^{me} Ruta PORNIECE
Lituanie	M ^{me} Tatjana BABRAUSKIENE
Luxembourg	M. Jean-Claude REDING
Hongrie	¹
Malte	M. Kevin BONELLO
Pays-Bas	M ^{me} Isabel COENEN
Autriche	M. Alexander PRISCHL
Pologne	M ^{me} Dagmara IWANCIW
Portugal	M. Hugo DIONÍSIO
Roumanie	M. Gheorghe SIMION
Slovénie	M. Anton ROZMAN
Slovaquie	M. Bernard ŠIŠKA
Finlande	M. Kirsi RASINAHO
Suède	M. German BENDER
Royaume-Uni	M ^{me} Kirsi-Marja KEKKI

¹ Sera nommé(e) ultérieurement.

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Belgique	M. Jan DELFOSSE
Bulgarie	M ^{me} Daniela SIMIDCHIEVA
République tchèque	M. Milos RATHOUSKY
Danemark	M. Henrik BACH MORTENSEN
Allemagne	M ^{me} Barbara DORN
Estonie	M ^{me} Anneli ENTSON
Irlande	M. Tony DONOHOE
Grèce	M ^{me} Rena BARDANI
Espagne	M. Juan Carlos TEJEDA HISADO
France	M ^{me} Siham SAIDI
Croatie	¹
Italie	M. Claudio GENTILI
Chypre	M. Michael PILIKOS
Lettonie	M ^{me} Ilona KIUKUCANE
Lituanie	¹
Luxembourg	M. Paul KRIER
Hongrie	M ^{me} Adrien BALINT
Malte	¹
Pays-Bas	M. G.A.M van der GRIND
Autriche	M. Gerhard RIEMER
Pologne	M. Andrzej STEPNIKOWSKI
Portugal	M ^{me} Ana Maria SANTOS GOUVEIA LOPES
Roumanie	M. Julian GROPOSILA
Slovénie	M. Simon OGRIZEK
Slovaquie	Ing. Martin HOŠTÁK, PhD
Finlande	M ^{me} Satu AGREN
Suède	M ^{me} Karin THAPPER
Royaume-Uni	M. Graham LANE

¹ Sera nommé(e) ultérieurement.